

**LA RECHERCHE ARTISTIQUE
DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL
SUPERIEUR**

**Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale de la création artistique**

**Alain Poirier
Août 2010**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. SITUATION ET DIMENSION DE LA RECHERCHE ARTISTIQUE	
1.1 Qu'est-ce que la recherche artistique ?	11
1.1.1 La recherche au ministère de la Culture et de la Communication	12
1.1.2 Les écoles d'architecture	12
1.1.3 Les écoles en arts plastiques et arts décoratifs	13
1.1.4 Les cotutelles à l'École du Louvre	13
1.1.5 La recherche en danse	14
1.1.6 Les lieux de résidence	14
1.1.7 La recherche en musique	14
1.2 Le LMD et la recherche implicite	
1.2.1 Difficultés et problèmes spécifiques	16
1.3 Les différentes natures de la recherche artistique	19
1.3.1 La recherche <i>en</i> art	19
1.3.2 La recherche <i>sur</i> l'art	19
1.3.3 La recherche <i>pour</i> l'art	20
1.3.4 Un exemple de recherche croisée	21
1.3.5 La recherche en tant que <i>formation</i>	22
1.4 Les dimensions de la recherche musicale	
1.4.1 À partir de quand a-t-on parlé de la recherche musicale ?	24
1.4.2 Quoi, quand, comment, dans le cadre de l'apprentissage musical	26
2. MISE EN ŒUVRE ET DEVELOPPEMENT	
2.1 Les objectifs de la recherche musicale européenne	28
2.1.1 Dix ans d'évolution : de Bologne à Louvain	28
2.1.2 L'AEC et le processus de Bologne	32
2.2 La recherche musicale en Europe	
2.2.1 Les cycles d'études et les diplômes	35
2.2.2 Panorama des cycles et des diplômes dans les principaux établissements d'enseignement musical supérieur	37
2.2.3 Principales caractéristiques des 3 ^{èmes} cycles doctoraux	41
2.2.4 Présence de la recherche dans les écoles européennes	42
2.3 La recherche musicale : quoi ? quand ? comment ?	
2.3.1 les enjeux de la réflexion : « A Reflective Conservatoire »	47
2.3.2 Les enjeux de la recherche musicale : cinq exemples	49
Gand : Orpheus Institut	49
Helsinki : Académie Sibelius	51
Birmingham : Conservatoire	55

Anvers : Conservatoire royal	56
Genève : Haute école de Musique	57
2.3.3 La recherche en interprétation et en composition	61
2.3.4 Les critères de définition de la recherche musicale	64
2.4 La recherche musicale en France	
2.4.1 La recherche dans l'enseignement musical : les deux conservatoires nationaux supérieurs	67
2.4.2 Les pôles d'enseignement supérieur	77
2.4.3 Nouvelles difficultés : culture et internet	78
2.4.4 Pour le développement des doctorats	79
• Le doctorat en musique : interprétation	80
• Le doctorat en musique : composition	83
• Le doctorat en musique : pédagogie	84
• Le doctorat en musicologie	85
3. PRECONISATIONS POUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE MUSICALE	87
Personnalités contactées et rencontrées	93
Acronymes	95
Bibliographie des ouvrages cités	96
Annexes	
1. Lettre de mission	99
2. Convention CNSMDP-Paris IV Sorbonne	101
3. Convention CNSMDL-Lumière Lyon 2	108
4. Rapport AERES 2009 : évaluation des diplômes de 2 ^{ème} cycle supérieur (CNSMDP)	110
5. Rapport AERES 2009 : évaluation des diplômes de 2 ^{ème} cycle supérieur (CNSMDL)	117
6. Professeur référent / Accompagnant méthodologique (CNSMDL)	123
7. Projet et mémoire de recherche (CNSMDL)	125
8. Règlement du concours des « Innovatoires » (CNSMDP)	127
9. fiche technique du Doctorat d'interprète CNSMDP (2009-2010)	129
10. Descripteurs de Dublin / Polifonia pour les 3 ^{èmes} cycles de l'enseignement musical supérieur	132
11. Concept de recherche dans les Hautes Écoles de musique de Suisse romande	136

3. PRÉCONISATIONS

POUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE MUSICALE

3.1 PROPOSITIONS POUR L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SUPERIEURS DE MUSIQUE

3.1.1 RESPONSABLE DE LA RECHERCHE :

L'identification de la recherche dans un établissement passe d'abord par sa visibilité et donc par **l'identification d'un responsable de la recherche**. Le rôle de ce responsable, sous l'autorité du directeur, devra consister à conduire et coordonner la politique de recherche de l'établissement, à entretenir et à proposer des partenariats extérieurs, à suivre, en gestion et en contenu, les projets de recherche émanant des professeurs ou des étudiants et la politique de diffusion / publication des travaux de recherche.

3.1.2 COMITE DE RECHERCHE

De même, toujours en terme de visibilité, **un comité spécifiquement consacré à la recherche doit être mis en place au sein de chaque établissement**, et doit être constitué de responsables pédagogiques de l'institution et de professeurs engagés dans la recherche, de personnalités extérieures — à commencer par des représentants des institutions partenaires — et de chercheurs dans des domaines connexes ou non à la musique.

Le rôle de ce groupe de travail, sous l'autorité du directeur et du responsable de la recherche, consiste à déterminer les axes de la recherche en fonction des objectifs, des atouts propres à l'établissement et des thématiques que la direction souhaite mettre en évidence.

Ces thèmes de recherche peuvent avoir autant de conséquences en terme d'attractivité que pour l'image de l'établissement.

3.1.3 MISE AU POINT D'UN PLAN STRATEGIQUE SUR PLUSIEURS ANNEES

Dans le prolongement des travaux du comité de recherche, il est essentiel d'identifier les grands thèmes de recherche, mettant en évidence création et innovation, sur une durée comprise entre 3 et 5 ans. **Ce plan doit impliquer l'établissement dans son ensemble** ainsi que les liens existants ou à créer avec d'autres institutions.

Il doit faire l'objet d'une communication au Conseil d'administration et sur le site internet de l'établissement.

3.1.4 VALORISER LA RECHERCHE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Nombre d'enseignants ont une activité de recherche parallèle à leur fonction, en tant que concertistes réalisant des produits audiovisuels (CD/DVD), comme directeurs de collection ou encore en publiant leurs propres travaux. Il est important de valoriser ces contributions, ne serait-ce qu'en terme de communication.

Impliquer les enseignants désireux de mener ou de participer à une recherche est tout aussi essentiel pour favoriser l'intérêt des étudiants. Des projets menés collectivement mêlant professeurs et élèves sont fédérateurs et stimulants, tout en permettant une meilleure lisibilité de l'enseignement délivré et surtout d'afficher de véritables équipes de recherche.

Des mesures nouvelles seront nécessaires pour attribuer des allocations aux étudiants en 3^{ème} cycle, ou **pour leur confier des tâches responsabilisantes** au sein de l'établissement ou avec des partenaires. L'implication des doctorants, tant au sein de laboratoires de recherche qu'en terme d'application de leur savoir-faire est un élément essentiel qui participera également à l'attractivité internationale de ce diplôme.

3.1.5 LES FORMES DE LA RECHERCHE

La réalisation d'un projet de recherche personnel, créatif et innovant, doit être définie de façon très large **et pouvant prendre des formes très différentes dans l'activité principale**, accompagné d'un écrit (dont le volume doit être défini) explicitant la démarche de l'étudiant et mettant en évidence la recherche. Le recours à des moyens audiovisuels, à de nouvelles formes de concerts, ou à d'autres manifestations pour démontrer l'originalité du projet doit être envisagé de façon très ouverte.

De même, **la mise en place d'ateliers, séminaires, colloques**, sous la responsabilité d'équipes d'enseignants-chercheurs, constitue un cadre attestant d'une dimension de recherche, parallèlement aux publications dans des revues spécialisées.

3.1.6 VALORISER LA RECHERCHE EN 1^{ER} CYCLE (INITIATION A)

Les principaux outils méthodologiques, aujourd'hui présentés en 2^{ème} cycle, devraient pouvoir être abordés dès le 1^{er} cycle sous formes **d'initiations à la recherche en médiathèques** (consultation du catalogue, recherche bibliographique et documentaire, etc.), **connaissance des centres de ressources** disponibles dans l'environnement, **principaux outils sur l'internet**.

La détermination d'un futur sujet de recherche, habituellement dès la fin du 1^{er} cycle passe par la bonne maîtrise de ces éléments de base.

3.1.7 VALORISER LA RECHERCHE EN 2^{EME} CYCLE

Il importe de réfléchir aux apports des « recherches *sur* » et leurs relations avec la « recherche *en* » afin de valoriser les projets qui seront les plus inventifs, voire susceptibles de nourrir une recherche en 3^{ème} cycle pour les étudiants désireux d'approfondir leur réflexion. Si l'apport musicologique est certes important en terme culturel, **il est néanmoins important de**

développer des approches et des méthodes de réflexion sur l'interprétation telles que celles mentionnées plus haut à titre d'exemples (cf. 2.4.4).

3.1.8 MISE EN PLACE DE 3^{ÈMES} CYCLES DE RECHERCHE

La mise en place et la validation des 3^{èmes} cycles doit être activée et discutée avec la Direction générale de l'enseignement supérieur. Les problématiques touchant à la recherche dans les écoles d'art, d'architecture ou d'autres formes artistiques se recoupant en bonne part, **il semble des plus utiles d'établir des contacts avec les principaux responsables dans ces domaines et de présenter conjointement à la DGES**, avec les partenaires universitaires et le soutien de la DGCA, les projets qui se déclineront ensuite par spécialité.

Il importe essentiellement de définir les conditions d'une recherche artistique, parallèlement à la recherche universitaire qui est d'un autre ordre, et de proposer une approche qui soit non seulement créative et innovante, **mais surtout propre à la personnalité de l'établissement et caractéristique d'une recherche appliquée**.

Quant aux spécialités des doctorats, on a dit l'importance de développer en priorité les orientations dans les domaines de l'interprétation et de la composition (cf. 2.4.4).

3.1.9 PARTENARIATS ET ADOSSSEMENTS A LA RECHERCHE

Les partenariats existants doivent être entretenus et développés, en particulier en terme de complémentarité avec :

- l'affichage d'une volonté institutionnelle de **constituer des réseaux** ;
- la nécessité indispensable d'**élargir les relations nationales et internationales** : une école, fût-elle porteuse du critère d'excellence, ne peut prétendre, ni se contenter de s'appuyer sur ses propres ressources ;
- les universités et établissements d'enseignement supérieurs français et étrangers, écoles doctorales, CNRS, centres de recherche spécialisés, etc., ou regroupements brassant des disciplines différentes (cf. le récent et très intéressant pôle « PSL » : Paris Sciences et lettres).

Quels que soient les partenariats envisagés, il est capital de favoriser l'ouverture du domaine de la musique à d'autres disciplines.

3.1.10 SUIVI, EVALUATION DE LA RECHERCHE

La mise place d'une équipe d'enseignants pilotant des projets de recherche permettra de former de véritables entités et des laboratoires de recherche identifiés associant des étudiants et initiant des sujets et thèmes de recherche.

Quant au statut de ces enseignants, **il est souhaitable de réfléchir à des formes d'habilitations originales et spécifiques**, par exemple sous forme d'« habilitation à diriger des recherches artistiques » (HDRA) comme les écoles d'art en ont évoqué l'idée. La

reconnaissance par l'AERES d'une équivalence entre les activités de recherche et celles des artistes enseignant dans les CNSMD (concerts, discographie, collections de partitions, publications, etc.) est l'élément qui permettrait aux professeurs d'être identifiés comme des référents artistiques en recherche, fonction parfaitement compatible avec l'association de directeurs de recherche HDR.

3.1.11 ASSURANCE QUALITE

On a suffisamment dit combien les notions d'Assurance qualité et d'employabilité, inscrites dans les déclarations européennes, sont essentielles. Les évaluations concernant la qualité en interne (voir le « Self Evaluation Document » au Royaume-Uni) ou sous forme de commissions invitées, doivent être affichées et mises en évidence au même titre que les éléments précédents. Elles doivent aussi faire l'objet d'une communication active sous forme de rubriques sur le site internet.

3.1.12 EMPLOYABILITE

Les doctorats, en particulier en interprétation et composition (cf. 2.4.4), doivent être considérés en fonction du critère d'*employabilité* **comme une priorité dans la réflexion sur le 3^{ème} cycle** afin de valoriser professionnellement leur position sur le marché du travail. Il importe d'envisager une véritable orientation professionnelle notamment pour ces deux spécialités et de concevoir des filières susceptibles de répondre à ces hauts niveaux de qualification.

3.1.13 DEVELOPPER LA COMMUNICATION EN INTERNE ET EN EXTERNE

1. en interne :

- glossaire des termes, notions et sigles à l'intention des étudiants et des enseignants ;
- guide pour la rédaction du mémoire (cf. Verdier 2009).

2. en externe :

- information claire et organisée sur les sites internet (afficher notamment une rubrique recherche définissant les principaux champs de recherche exploités par l'établissement) ;
- communication sur les sites internet des travaux en cours et publications électroniques d'abstracts.

3.2 AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le risque de voir se développer, faute d'une coordination efficace, des enseignements supérieurs à plusieurs vitesses, est grand et sera rapidement source de désillusion pour des étudiants désirant enchaîner les cycles d'une institution à l'autre. Le réseau de l'enseignement musical supérieur, récemment enrichi grâce à la création des pôles d'enseignement supérieur, **doit être dynamisé par la mise en place d'une *coordination* au sein du ministère chargé de l'*harmonisation des objectifs et des programmes des différentes institutions délivrant un enseignement supérieur de la musique***. La prise en compte des évaluations au sein de chaque cycle, et donc de la possibilité de poursuivre un cycle de Master dans un CNSMD après un 1^{er} cycle dans un pôle supérieur, doit également reposer sur une réflexion concernant les niveaux des concours d'entrée (CNSMD, pôles supérieurs). L'initiation à la recherche au cours du 1^{er} cycle doit répondre à des critères définis au point 3.1.

En terme de méthode, il est capital de procéder à partir du but à atteindre, soit du 3^{ème} cycle et non l'inverse, pour mieux définir les objectifs et contenus des deux premiers cycles et afin d'éviter un risque de surenchère.

Une communication efficace doit prendre en charge ces éléments pour améliorer la visibilité, tant en France que depuis l'étranger.

La ***nécessité urgente d'une articulation***, aujourd'hui inexistante ou informelle, est la clé pour un enseignement musical supérieur de qualité, répondant plus clairement aux objectifs européens, et capable d'initier et de porter la recherche musicale en France.